ARTILLERIE A CHEVAL

Officiers et Trompettes, 1804-1815

ARMÉE FRANÇAISE — PLANCHE N° 52

La grande variété de costumes que portaient les officiers d'artillerie à cheval est en tous points comparable à celle des officiers de chasseurs à cheval. Leur habillement, identique quant à la coupe, permettait une grande fantaisie, d'autant plus grande que les régiments avaient le plus souvent leurs batteries disséminées sur des théâtres d'opérations très éloignés les uns des autres, ce qui laissait beaucoup d'indépendance aux capitaines et lieutenants qui les commandaient.

Le dolman ayant été en usage très longtemps dans l'artillerie à cheval, les officiers ne manquèrent pas de porter une tenue à la hussarde, aussi nous les trouvons revêtus, soit du dolman complété de la ceinture-écharpe, porté seul ou avec la pelisse flottante, soit de la pelisse chaussée.

A cette tenue, il convient d'ajouter le shako ou le colback et la sabretache.

Toutefois le vêtement de seconde tenue, l'habit à la chasseur, semble avoir été bien plus utilisé et les officiers le portaient souvent, alors que la troupe était encore en dolman.

Le dolman, en drap bleu foncé, à parements en pointe écarlates, était bordé d'un galon d'or; le même galon recouvrait les coutures du dos et de la taille, et bordait le parement où il formait le premier galon de grade. Dix-huit tresses en or de chaque côté et cinq rangées de boutons dorés garnissaient ses devants.

Les insignes de grades, en forme de chevrons allongés, étaient en galon d'or de largeur variable: deux de 14 mm. pour les lieutenants, un de 23 entre deux de 14 pour le capitaine, deux de 23 et deux de 14 alternés pour le chef d'escadron, cinq dont deux de 23 et trois de 14 pour le colonel et le major, ce dernier se distinguant par le galon du milieu en argent.

Le dolman se portait boutonné avec la ceinture-écharpe bleue à coulants, olive, cordons et glands en or (fig. 1), ou ouvert sur le gilet bleu, quelquefois rouge, galonné et orné de tresses en or et de boutons dorés.

La pelisse également bleu foncé, galonnée et ornée des mêmes tresses que le dolman, avait sa bordure en fourrure grise ou fauve (fig. 5).

L'habit long à la chasseur, en drap bleu foncé avec le collet et les revers du fond, les parements, les retroussis, les passepoils des revers et des poches à la Soubise écarlates, avait habituellement le collet sans liseré. Ses parements étaient en pointe et les revers également en pointe avaient généralement leur partie supérieure arrondie. Des passants d'épaulettes, des grenades de retroussis en or, des boutons demi-ronds dorés, le complétaient.

Le plus souvent, les officiers d'artillerie à cheval, comme ceux de la cavalerie légère, portaient l'épaulette sans la contre-épaulette.

La patte de l'épaulette pouvait être très ornée, rehaussée de broderies et de paillettes.

En grande tenue, avec le dolman, la pelisse, ou l'habit et le gilet tressé, les officiers utilisaient la culotte hongroise bleue, galonnée d'or sur les coutures latérales et aux ouvertures du petit pont, où des piques en galons, des mêmes largeur et nombre qu'au dolman, indiquaient le grade.

Les bottes à la hongroise, le plus souvent en cuir noir, garnies d'éperons fixés à demeure aux talons, avaient le haut bordé d'un galon ou d'un cordonnet d'or, avec un gland de même métal fixé au milieu de l'échancrure.

En campagne et en route, la culotte hongroise et le gilet tressé ont souvent été remplacés par un pantalon porté par-dessus la botte et un gilet uni, bleu ou rouge, avec boutons dorés.

Le pantalon bleu, renforcé de même drap à l'entre-jambe, pouvait être garni de chaque côté d'une ou deux bandes rouges, ou même d'un galon d'or (fig. 4). Il y eut aussi des pantalons ouverts latéralement et munis de boutons dorés. Le pantalon gris à bandes rouges fut également utilisé (fig. 5).

Au début de l'Empire, la coiffure était le shako de cavalerie légère en feutre noir uni, muni d'une visière, avec cocarde tricolore maintenue par une ganse, bouton, cordon natté, raquettes et glands en or et souvent des chevrons en galon d'or, en nombre variable, de chaque côté du fût (fig. 1).

Par la suite, ce fut un shako un peu plus élevé, avec les mêmes ornements, muni d'une plaque et de jugulaires à écailles, mais dépourvu de chevrons.

Enfin vers 1807, le colback à flamme rouge ornée de cordonnets et d'un gland en or, souvent agrémenté d'un cordon natté ou tout au moins de raquettes, fut adopté par beaucoup d'officiers d'artillerie à cheval (fig. 2, 4 et 5). Cette dernière coiffure semble avoir eu beaucoup de succès.

Au cours des premières campagnes de l'Empire, les officiers semblent avoir porté de préférence le chapeau à ganse de cocarde, passants et floches en or.

Toutes les coiffures mentionnées ci-dessus étaient surmontées du plumet écarlate, le plumet blanc étant réservé aux officiers supérieurs et à ceux de l'état-major.

La tenue des officiers comprenait en outre le manteau en drap bleu, la redingote bleue à deux rangées de boutons, le gilet bleu à boutons dorés, le gilet blanc en basin, à boutons d'étoffe, les culottes bleues, blanches ou de nankin, les bas blancs ou noirs et les souliers à boucles d'argent. Les gants courts portés dans toutes les tenues pouvaient être remplacés, en grande tenue à cheval, par des gants noirs à la crispin.

L'épée avec sa dragonne, portée au moyen d'un ceinturon étroit blanc, n'était utilisée qu'avec l'habit, le chapeau, la culotte, les bas et les souliers.

L'armement se composait de deux pistolets d'arçon et d'un sabre de cavalerie légère, à garde en cuivre doré à une seule branche en croix et fourreau en cuir renforcé de cuivre doré; ce sabre fit place rapidement à celui du modèle An XI d'officier de cavalerie légère, à fourreau en tôle et garde à trois branches et oreillons. La dragonne, en galon d'or, avait le gland terminé par des franges en torsade ou en filés.

Parmi les effets de fantaisie portés par les officiers, nous pouvons mentionner le czapska à visière, de forme basse, souple, dépourvu de plaque, auquel pouvait être ajouté cordon et plumet (fig. 11).

C'est cette coiffure que porte le capitaine en second Noël, du 1er régiment, sur la miniature reproduite dans les « Tenues des Troupes de France », 1er volume, page 93. Un fragment de lettre de cet officier, nous apprend que le pantalon de nankin, soutaché d'or et les bottes en maroquin rouge avec gland en or, étaient admis, en tenue de société.

Le harnachement des chevaux se composait d'une selle hongroise à panneaux, garnie de deux fontes à bouts en cuivre, d'étrivières en cuir rouge, d'étriers à la hussarde bronzés ou en cuivre jaune, d'une schabraque en drap bleu souvent munie d'un faux siège en peau de léopard, galonnée d'or, avec ou sans numéro dans les angles postérieurs (fig. 10), le galon de largeur variable selon le grade avec un second galon plus étroit à l'intérieur du premier pour les officiers supérieurs, d'une bride à la hussarde garnie en cuivre doré: boucles, passants, clous, fleurons de frontal, plaques de muserolle et de frontal, rond de croisette à tête de lion ou de Gorgone et croissant de sous-gorge, filet noir à boucles dorées, licol de parade festonné de rouge avec boucle, passants et clous dorés, poitrail et croupière portant les mêmes ornements que la bride, mors de bride en acier à bossettes dorées timbrées d'une grenade.

Le filet de parade en galon d'or, utilisé au début de l'Empire, semble avoir été rapidement abandonné, mais fut néanmoins conservé plus longtemps par les officiers supérieurs.

En campagne la selle anglo-hussardée pouvait être posée sur un tapis de selle à grandes pointes postérieures; dans ce cas les fontes de la selle étaient recouvertes de chaperons en peau d'ours (fig. 9).

Pour combattre la fantaisie instaurée dans les tenues des officiers d'artillerie, limiter le nombre des effets et prohiber certains d'entre eux, une circulaire fut insérée au « Journal Militaire » en Juin 1811.

En conséquence, à partir du 1er Janvier 1813, les officiers d'artillerie à cheval, devaient renoncer à leur tenue à la hussarde, aux dolman, ceinture, pelisse, sabretache et colback, au frac, à la veste à la chasseur ou habit « à la Kinski » (fig. 4), aux vestes de couleur autre que le bleu ou le blanc et porter en service, l'habit qu'ils utilisaient auparavant comme seconde tenue et le shako.

Voici le résumé des dispositions de la circulaire précitée:

L'habit à la chasseur restait tel que précédemment avec le collet bleu sans passepoil, les revers en pointe liserés d'écarlate avec la partie supérieure arrondie et sept boutons moyens, les parements en pointe liserés de bleu avec trois petits boutons, les poches à la Soubise bleues liserées d'écarlate, arrondies à leur partie supérieure et munies chacune de trois boutons moyens, une seule bride d'épaulette à gauche avec un petit bouton et des grenades en or sur les retroussis (fig. 3).

Le gilet tressé bleu à petites basques et collet droit, bordé d'un galon « soubise » en or large de 23 mm. pour les officiers supérieurs et de 13 mm. pour les capitaines et les lieutenants, était orné de trois rangées de dix-huit boutons dorés, celle du milieu de boutons moyens, les deux autres de petits et de dix-huit tresses de chaque côté, en ganse carrée de 4 mm., sans soutaches ni chamarrures.

Le pantalon hongrois bleu foncé, garni sur les coutures des côtés de galons Soubise en or de 14 mm. pour les lieutenants et les capitaines et de 23 mm. pour les officiers supérieurs, avait les ouvertures du petit pont ornées de piques renversées, deux en galon d'or de 14 mm. pour les lieutenants, trois, dont un de 23 entre deux de 14 pour le capitaine, quatre dont deux de 23 et deux de 14 alternés pour le chef d'escadron, cinq dont deux de 23 et trois de 14 pour le major et le colonel, le major ayant le petit galon du milieu en argent.

Les bottes à la hussarde en cuir, dont la tige montait jusqu'au genou, avaient une bordure et un gland en or. Les éperons en fer bruni étaient fixés aux talons par des vis (fig. 3).

Le shako, du modèle décrit pour les officiers des troupes à cheval le 9 novembre 1810, était à fût en feutre haut de 220 mm. et de 270 mm. de diamètre, visière en cuir estampé non cerclée, jugulaires à écailles dorées, rosaces à grenade, cocarde tricolore le blanc à l'extérieur et le bleu au centre. Il n'avait plus de cordon, mais était garni d'un galon en or large de 18 mm. pour les lieutenants, 20 pour le capitaine, 27 pour le chef d'escadron et 34 pour le major. Le colonel portait à son shako deux galons, l'un de 34 et l'autre de 14 au-dessous, avec un intervalle de 20. Une plaque dorée, à aigle couronnée posée sur un soubassement entouré de deux filets et portant le numéro du régiment, était placée sur le devant (fig. 3). Le plumet, supprimé pour les officiers subalternes et remplacé par un pompon sphérique en laine rouge d'un diamètre de 60 à 80 mm., surmonté d'une houppe en or de 40 mm. environ, était conservé pour les officiers supérieurs; celui du colonel était entièrement blanc, celui du major mi-partie rouge en haut et blanc en bas, celui du chef d'escadron entièrement rouge.

L'épaulette devait avoir le corps uni, tissé à cul-de-dé, sans aucune broderie, à deux tournantes pour les lieutenants et trois pour les autres grades, avec les franges en filés ou à torsades.

Le corps de l'épaulette du lieutenant en premier devait avoir un fil rouge, très apparent, au milieu de sa longueur et celle du lieutenant en second, un fil rouge en losange.

Le sabre était celui d'officier de cavalerie légère modèle An XI à fourreau en tôle, garde à trois branches dont deux latérales et bracelets de fourreau dorés, lame courbe et évidée.

La dragonne se composait d'un cordon tressé en or avec coulant et gland en poire à deux torsades pour les lieutenants, trois pour les autres grades et franges comme à l'épaulette.

L'épée, tolérée en tenue de ville, était à lame plate avec demi-coquille et garde en cuivre doré, poignée recouverte d'un filigrane en argent doré, pommeau en forme de casque, fourreau en cuir avec chape à bouton et bout dorés. Elle se portait avec un ceinturon étroit en veau lacq ou en drap, muni d'un crochet en S doré.

Le ceinturon en maroquin rouge, large de 40 mm. et bordé de deux baguettes en or, avait ses courroies de sabre larges de 27 mm. Sa garniture consistait en quatre bossettes rondes, dorées à têtes de lion, dont deux correspondaient à un crochet en S.

La giberne en maroquin rouge avait les côtés en cuivre doré ainsi que les anneaux; la pattelette découpée en accolade, bordée d'un galon Soubise en or de 23 mm. de largeur pour les officiers supérieurs et de 14 mm. pour les capitaines et les lieutenants, portait comme attribut deux canons en sautoir surmontés d'une grenade, le tout en cuivre doré.

La banderole en maroquin rouge, large de 67, était garnie d'une boucle, d'un passant, d'un bout de banderole et de quatre boutons dorés. Un galon d'or, de même largeur que celui de la pattelette de giberne, la bordait de chaque côté et sur le devant, elle portait un écusson doré avec deux épinglettes et deux chaînettes.

En tenue de ville, les officiers portaient l'habit uniforme avec la veste à petit collet, en drap bleu à une rangée de petits boutons dorés, ou blanche en basin à boutons d'étoffe.

Ils faisaient usage du pantalon bleu en hiver et du pantalon de nankin en été, tous deux sans galons ni broderies et portés dans la botte.

Les culottes, noires ou blanches, ou en nankin, étaient tolérées et portées avec les bas unis, noirs ou blancs, et les souliers à boucles. Les boucles de souliers et de jarretières étaient en argent à petits filets.

Le chapeau demi-claque retapé à la française et porté militairement avait son bord en poil de chèvre uni, une cocarde et une ganse de cocarde en galon d'or à la Soubise large de 22 mm. Les cordonnets, passants et floches étaient interdits.

Avec le pantalon de nankin et les culottes, on tolérait l'emploi de la cravate blanche. Dans les autres tenues, la cravate noire de rigueur, ne laissait voir qu'un étroit bord blanc.

La redingote en drap bleu devait être assez ample pour se porter sur l'habit. Elle croisait sur la poitrine, était munie de deux rangées de gros boutons et avait les parements en botte sans boutons.

La capote à manches et à grand collet amovible remplaçait le manteau supprimé.

En route et en campagne, les officiers disposaient d'une surculotte en drap bleu à petit pont, garnie à l'entre-jambes de drap non festonné sur les bords, mais couvrant bien le genou. Ouverte sur les côtés du haut en bas, elle se fermait au moyen de boutons dorés plats.

Le bonnet de police, entièrement bleu, orné sur le bord du turban d'un galon à la Soubise en or de 45 mm., avait les coutures de la flamme recouvertes d'un cordonnet en or. Un gland en or à deux ou trois torsades, avec mêmes franges qu'aux épaulettes, la terminait et une grenade en or mat, ornait le devant du turban.

Les officiers faisaient usage d'une selle anglo-hussardée, munie de deux fontes à bouts en cuivre doré, d'étriers en cuivre jaune, d'une croupière et d'un poitrail ornés d'un soleil, celui du poitrail plus grand, d'un surfaix avec courroie de guindage en cuir noir. Tous les boutons d'agréments habituellement posés sur les cuirs du harnachement étaient supprimés.

La selle était recouverte d'une schabraque en drap bleu, bordée d'un galon d'or à la Soubise large de 54 mm. pour le capitaine et de 45 mm. pour les lieutenants. Les officiers supérieurs ajoutaient au galon de 54 un second galon de 14 mm. placé à l'intérieur. Les angles de la schabraque étaient ornés d'une grenade en or (fig. 3).

La schabraque de petite tenue, utilisée en route, en campagne et pour les manœuvres, avait la même forme, les galons en laine bleue et les pointes sans attributs.

La bride à la hussarde, le filet et le licol de parade étaient en cuir noir avec les boucles en cuivre doré, un soleil doré à la croisette, quatre boutons dorés aux points de jonction de la croisette avec le frontal et la muserolle, une demi-lune à la sous-gorge, le mors en acier avec bossettes dorées timbrées d'une grenade, les rênes de bride terminées par un fouet tressé, le licol doublé de drap rouge festonné.

Le porte-manteau cylindrique, confectionné en drap bleu avait ses fonds ornés d'un galon d'or de 14 ou de 23 mm. selon le grade et d'une grenade en or mat. Celui des officiers supérieurs était à double galon.

Les prescriptions de cette circulaire furent-elles bien respectées? Nous ne saurions le dire! Toutefois, nous pensons que le plumet et le cordon de shako furent conservés et que la plus grande fantaisie continua de régner dans les accessoires de l'habillement.

Le règlement de 1812 n'apporta pas de changements dans la tenue des officiers, les dispositions figurant dans le Manuscrit de Bardin n'ayant pas été publiées.

D'ailleurs, sauf l'habit dont la coupe était changée, le reste ne devait subir que peu de modifications.

Il est toutefois bien certain que les officiers se firent confectionner des habits-vestes de même coupe que celui de la troupe mais en drap fin, avec les boutons dorés, les brides d'épaulettes et les grenades de retroussis en or et conservèrent les autres effets en usage antérieurement.

Le manuscrit de Bardin leur attribuait l'épaulette sans la contre-épaulette, le ceinturon en maroquin rouge, le frac bleu et le manteau capote bleu; il leur conservait le chapeau, l'épée, le ceinturon porte-épée, la culotte, les bas et les souliers, mais ne leur donnait pas de giberne.

Le harnachement des chevaux restait sans changements.

Il faut attendre la fin de l'année 1811, pour qu'un décret essaie de régulariser l'habillement des tambours et trompettes.

Auparavant, aucune ordonnance, aucun règlement ne déterminait leur uniforme et les distinctions qu'ils devaient porter.

Une habitude prise semble-t-il à l'époque du Directoire, consistait à confectionner les vêtements des trompettes en inversant les couleurs. Cette coutume s'est conservée sous l'Empire et les quelques trompettes d'artillerie à cheval que nous connaissons sont vêtus d'un dolman ou d'un habit rouge à distinctions bleues, le reste de l'uniforme étant le plus souvent celui de la troupe.

Le besoin de rehausser le plus possible les têtes de colonnes fit même adopter des coiffures non règlementaires et assez inattendues comme le czapska.

Le trompette du 3e régiment donné par R. Knötel dans l' « Uniformenkunde », tome 16, planche 52, porte le dolman aux couleurs inversées, orné de tresses bleues et de cinq rangées de boutons, la ceinture, la culotte et la sabretache du régiment, et est coiffé d'un colback à plumet et flamme rouges (fig. 15).

Nous lui avons ajouté son cheval harnaché à la hongroise, avec la schabraque en mouton noir habituellement utilisée par les trompettes.

Le schéma de l'uniforme d'un trompette en dolman et culotte rouges galonnés de bleu et coiffé du shako figure dans le tome IV des Uniformes de l'Armée française de Lienhardt et Humbert, planche 3, mais comme toujours, ces auteurs ne fournissent aucune indication sur l'origine de ce document.

Le manuscrit dit « de Marckolsheim » nous fournit deux autres trompettes en habit rouge à distinctions bleues.

L'un du 2e régiment, coiffé d'un shako à cordon rouge et à plumet noir et rouge, porte le gilet et la culotte du régiment (fig. 16).

L'autre, un maréchal-des-logis trompette semble-t-il, sans indication de régiment est plus curieux avec son czapska rouge à soleil rayonnant en métal blanc à centre jaune et plumet bleu et rouge, son habit à revers bleus, avec retroussis blancs, passepoil blanc au parement et épaulettes blanches; le galon de fonction placé au collet doit logiquement être en or ainsi que le galon de grade (fig. 17).

Parmi d'autres documents malheureusement incontrôlables signés El Guil, figure, vu de dos, un trompette du 2e régiment en Espagne dont voici la description: colback noir sans plumet ni flamme, cheveux poudrés liés en queue et cadenettes, dolman de troupe à parements bleus bordés d'un galon rouge formant trèfle à la pointe, pattes d'épaules en trèfle, ceinture rouge à coulants bleus, pelisse bleue à fourrure noire, tresses rouges, trois rangées de boutons jaunes, pantalon de cheval rouge à bande bleue et boutons jaunes, cordon de trompette rouge, giberne noire à aigle, banderole et ceinturon blancs, schabraque noire à feston rouge, porte-manteau rouge à double galon et numéro bleu, harnachement à la hussarde, cheval blanc.

Pour mettre un peu d'ordre et faire cesser la grande fantaisie qui existait dans les tenues des têtes de colonnes, il fut décidé le 30 mai 1810, que les trompettes porteraient à l'avenir la livrée impériale et que le vert serait la couleur du fond de leur habit.

Le 30 décembre 1811, une circulaire, publiée au « Journal Militaire », donnait les détails complémentaires et les quantités de galons nécessaires pour chaque vêtement.

Toutefois, il semble que la livrée impériale ne fut mise en service qu'en 1813, avec le nouvel habit-veste.

Les « Masses d'habillement » publiées en 1812, donnent les devis d'habillement de l'artillerie à cheval et celui de l'habit du trompette.

Il entrait dans la confection de son habit-veste, 1 m. 356 de drap vert pour le fond de l'habit, 0 m. 15 de drap bleu impérial pour le collet et les grenades de retroussis, 0 m. 21 de drap écarlate pour les parements et liserés des devants et des poches, 1 m. 03 de cadis écarlate pour la doublure des basques et les retroussis, 17 gros boutons et 8 petits demi-ronds et 15 m. 30 de galon de livrée.

D'après ces devis, l'habit-veste du trompette, comme celui du canonnier à cheval, devait avoir la poche en long à trois pointes et trois boutons, à l'encontre de la description du 7 février 1812, qui donnait à ces vêtements une patte à la Soubise.

Bien que ces devis donnent au trompette la culotte et le porte-manteau bleus, il est possible qu'ils aient eu la culotte verte, comme les tambours de l'infanterie légère.

Les extraits imprimés du règlement de 1812, ne parlent pas du harnachement des chevaux; le texte manuscrit ne mentionnant rien de particulier, les trompettes devaient avoir la schabraque en laine blanche, mais en l'absence de toute réglementation, la schabraque noire dut rester en service.

L. ROUSSELOT.
Membre de « La Sabretache ».

TABLE DES FIGURES

1. Officier en grande tenue, 1804-1807.
2. Officier en grande tenue, 1809.
3. Grande tenue réglementée en 1811.
4. Officier. Tenue de campagne en kinski, 1809-1812.
5. Officier en pelisse, d'après Suhr, 1810-1812.
6. Tenue de la fin de l'Empire en habit-veste, 1813-1814.
7. Tenue de société, 1804 1812.
8. Sabretache d'officier du 4e régiment. Début de l'Empire.
9. Selle anglaise et housse utilisées en campagne.
10. Schabraque de grand uniforme.
11. Le capitaine Noël du 1er régiment en tenue de fantaisie, 1807.
12. Officier en manteau.
13. Tenue de campagne en redingote, 1805-1807.
14. Giberne d'officier du 4e régiment, 1805-1806, et giberne réglementaire de 1811.
15. Trompette du 3e régiment, 1807.
16. Trompette du 2e régiment, 1809.
17. Trompette-maréchal-des-logis vers 1809-1810.
18. Trompette portant la livrée impériale, 1813-1814.

(Le dessin du galon de livrée a été oublié sur les retroussis de l'habit.)

SCEP - 91650 BREUILLET